	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2022	N° 2022-377

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-377

Mise en place d'une stratégie métropolitaine sur la gestion de la faune susceptible d'occasionner des dégâts - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Mise en place d'une stratégie métropolitaine sur la gestion de la faune Susceptible d'Occasionner des Dégâts (SOD)

CONTEXTE

La faune Susceptible d'Occasionner des Dégâts (SOD), et en particulier le sanglier, est de plus en plus présente sur la métropole et représente une source croissante de dangers et de nuisances (dégâts agricoles, collisions routières, dégradation d'équipements collectifs ou privés, etc.).

Depuis quelques années, de nombreux agriculteurs ont fait remonter leurs difficultés face à l'augmentation des ravages sur leurs cultures, causés par la petite et grande faune susceptible d'occasionner des dégâts, en particulier le sanglier, le chevreuil, le ragondin, le rat musqué et le lapin de garenne. Les dégâts sur les cultures représentent des pertes financières importantes venant fragiliser encore davantage la rentabilité économique des exploitations.

Cette problématique ne concerne pas que les productions agricoles mais également la sécurité publique (collisions sur les voies publiques) et la dégradation d'équipements collectifs ou privés (digues, jardins, golf, cimetière, etc.).

Par ailleurs, plusieurs services de Bordeaux Métropole sont confrontés à cette problématique soit parce qu'ils doivent gérer la prévention ou la réparation de ces dégâts sur les équipements dont ils ont la charge soit parce qu'ils sont gestionnaires d'espaces non bâtis, que ce soit de manière temporaire (en attendant l'émergence d'un projet urbain par exemple) ou pérenne (foncier agricole ou naturel, etc.).

Les communes sont également fortement confrontées à cette problématique, pour la gestion de leur foncier, de leurs équipements et vis-à-vis de leurs administrés.

Les services de l'Etat (DDTM) alertent régulièrement Bordeaux Métropole sur ce sujet, et mobilisent des battues administratives afin de répondre aux situations les plus urgentes.

Afin d'accompagner la prise en compte de cette problématique par les communes concernées et de préciser le niveau de responsabilité de chacun des acteurs, Bordeaux Métropole propose de construire et de mettre en place une stratégie globale de gestion de la faune SOD.

En effet, et pour rappel, cette problématique n'est pas une compétence de Bordeaux Métropole (en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale), mais relève du pouvoir de police du maire ainsi que des services de l'Etat (Direction Départementale des

Territoires et de la Mer).

Des études paraissent régulièrement sur le développement des ongulés dans les villes, réinterrogeant la relation des sangliers, cerfs et chevreuils par exemple avec les hommes. Ces études décrivent largement les raisons de prolifération de ces espèces en milieu urbain. Il en ressort notamment des éléments sur :

- L'importance du rôle de la gestion durable de la forêt,
- La responsabilité d'un grand nombre d'acteurs,
- Ou la nécessité d'une action globale de régulation des populations qui prolifèrent et d'une approche intégrée.

LES ACTIONS DEJA MISES EN ŒUVRE A POURSUIVRE

- Des travaux sur ce sujet sont menés depuis plus de trois ans. Les services de Bordeaux Métropole et la DDTM se sont rapprochés de la Fédération des Chasseurs de la Gironde et de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde pour tenter de trouver des solutions adaptées au territoire. Une première réponse a été mise en œuvre, à savoir l'organisation de Comités Techniques multi-partenariaux qui étudient, au cas par cas, chaque situation problématique et proposent un ensemble de mesures concertées à mettre en place. Ces comités sont une réponse opérationnelle aux problèmes urgents.
- Outre l'organisation de battues administratives diligentées par les Services de l'Etat et la tenue des Comités Techniques, la Direction de la Nature travaille depuis plusieurs années avec les acteurs du territoire pour une meilleure gestion des fossés et à une diminution de la déprise agricole, autres facteurs du développement des sangliers dans le cadre de sa politique agricole métropolitaine. L'ensemble de ces actions sera présenté dans le cadre de la stratégie agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole en fin d'année.
- Est également à l'étude de proposer aux communes et aux propriétaires une boîte à outils, dont une esquisse a été formulée par la Fédération de Chasse, listant un panel diversifié d'actions telles que :
 - sensibilisation des propriétaires,
 - identification des lieux de présence de cette faune pour améliorer la connaissance et prévenir les dégâts,
 - entretien raisonné des fonciers (lutte contre l'enfrichement),
 - pose de clôtures pour protéger les zones sensibles,
 - pose de cages dans la vallée maraîchère sur des secteurs de déplacement,
 - mise en œuvre d'un réseau de maraîchers, chasseurs, piégeurs et louvetiers.

Sur cette thématique, Bordeaux Métropole se positionne en tant qu'animateur territorial, la gestion de la faune SOD en tant que telle, cette problématique ne faisant pas partie des compétences de Bordeaux Métropole (en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale), mais relevant directement du pouvoir de police du maire ainsi que des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

2 – Engagement dans le projet de recherche du CNRS : « L'irruption du sauvage en ville : quand le sanglier et la faune des forêts brouillent les frontières »

A partir du premier travail de diagnostic établi par la Fédération Départementale des Chasseurs, Bordeaux Métropole et les communes métropolitaines, réunies en septembre dernier, ont fait le constat de la nécessité d'une réflexion et d'une action plus concertées et globales à l'échelle de Bordeaux Métropole, mais également en lien avec les grands territoires voisins. Les solutions à proposer doivent être plus durables, plus préventives et pouvoir intégrer tous les enjeux retrouvés sur ces espaces : préservation de la biodiversité, mixité des usages, etc.

Bordeaux Métropole a été saisi par le CNRS (organisme public français de recherche scientifique) pour participer et cofinancer un travail de recherche-action autour de la problématique de la prolifération de la faune SOD, et des solutions acceptées par tous à mettre en œuvre sur le territoire métropolitain. Ce post-doctorat, appuyé par des stages et des projets tutorés d'étudiants, prolongera une thèse en cours de finalisation sur le suivi et les déplacements des sangliers en milieux périurbains, en particulier sur notre territoire.

En France, les seuls travaux scientifiques sur l'existence du « sanglier urbain » sont portés par le projet de recherche interdisciplinaires et intersectoriels « Le sanglier bordelais », piloté par l'UMR Passages du CNRS de l'Université de Bordeaux, et construite en collaboration avec les Fédérations régionales et départementale de chasse.

Depuis 2018, une thèse en cours multidisciplinaire sur « Sauvage en ville. Le sanglier bordelais », réalisée en partenariat avec la Fédération de chasse est le premier travail conséquent en la matière mené, avec l'objectif que l'étude nourrisse les réflexions des gestionnaires.

Ces travaux ont démontré scientifiquement des ressentis déjà existants dans les communes métropolitaines. La gestion des sangliers en milieu périurbain et urbain est un sujet qui devient de plus en plus complexe de par l'augmentation de la population de sangliers en France, la diminution du nombre de chasseurs, l'adaptation rapide de l'espèce, l'acceptabilité plus difficile des méthodes traditionnelles de lutte, en particulier dans l'espace périurbain (p. 4 annexe), malgré l'augmentation du nombre d'animaux prélevés dans le cadre de chasses traditionnelles ou administratives. L'exemple du site d'Ariane Groupe le démontre en particulier (p.4 annexe). Ils concluent que « le modèle de gestion de la faune sauvage [actuel] est condamné à court terme » (p.3 annexe).

En effet, l'augmentation des populations entraîne l'augmentation des dégâts aux cultures, dans un contexte d'un souci pour maintenir le fonds d'indemnisation des dégâts agricoles par les fédérations de chasse, tout comme l'augmentation des collisions automobiles et perturbe les objectifs de conservation d'espèces faune et flore protégées.

Dans le même temps, la principale réponse apportée par les gestionnaires passe par une augmentation des prélèvements de la grande faune sauvage SOD alors que les oppositions territoriales et idéologiques à l'émergence d'une chasse urbaine sont fortes. « Ce conflit animal/humain se transpose de plus en plus en conflit entre humains » dans un contexte périurbain, où « les habitants portent une représentation plus ou moins idéalisée de la nature et des animaux ».

Tout ce contexte engendre une vraie réflexion à mener à l'échelle des territoires que ce projet de recherche-action propose d'accompagner, en partenariat avec les fédérations de chasse, l'Office Français de la Biodiversité (qui intègre les missions de l'Office national de la Chasse depuis 2020) et ArianeGroup par plusieurs actions concrètes :

- Retours d'expériences sur la gestion de la faune sauvage en milieu périurbain et veille bibliographique

Il s'agit de développer un observatoire à disposition des communes, en combinant de manière inédite des données naturalistes et sociales :

- sur les facteurs multiples de l'augmentation de la population des sangliers en sciences vétérinaires, écologiques et sociales ;
- sur les initiatives de gestion et solutions innovantes préventives et curatives menées pour d'autres espèces (chevreuils, oiseaux, rongeurs, prédateurs, etc.), et d'autres territoires de contexte culturel identique ou différent (Barcelone, Genève et Berlin).

Ce travail de recherche permettra de produire une synthèse et une analyse de l'ensemble des études déjà parues sur ce thème afin d'identifier les actions pertinentes sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Les résultats de ces travaux seront présentés aux communes lors de réunions semestrielles.

- Etude du problème lié à la prolifération des sangliers sur les sites de la vallée maraîchère (site test et d'expérimentation) particulièrement impactée par cette prolifération et mise en place et animation d'ateliers de travail avec les différents acteurs concernés par la prolifération du sanglier dans Bordeaux Métropole, puis analyse et synthèse de ces ateliers ;

Il s'agira d'organiser des ateliers de médiation scientifique réunissant toutes les parties prenantes (chasseurs, non-chasseurs, élus, habitants, propriétaires fonciers, etc.) pour :

- ✓ partager et finaliser le diagnostic commun de la situation sur le territoire,
- ✓ définir collectivement les solutions adaptées au territoire et acceptées par tous, à mettre en œuvre à l'échelle des communes (qui ont la compétence), ou de la métropole (selon sa compétence et les moyens à identifier tout au long des 3 années).

Ce format d'atelier pourra être dupliqué sur d'autres territoires en fonction des avancées de la recherche-action.

A l'issue de ce travail de recherche, Bordeaux Métropole disposera d'éléments complets et nouveaux afin de mieux appréhender cette thématique de la faune sauvage susceptible d'occasionner des dégâts à l'échelle métropolitaine et d'apporter des réponses concrètes.

La finalité de cette stratégie métropolitaine est clairement d'envisager un dispositif, pour Bordeaux Métropole, de prévention et de régulation de la faune sauvage afin de mettre en place des actions adaptées aux territoires, concertées avec les acteurs notamment les communes, continues tout au long de l'année, durables et respectueuses de l'environnement.

Budget prévisionnel du post-doctorat :

BUDGET PRÉVISIONNEL				
DÉPENSES		RECETTES		%
Salaires	101 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	95 468 €	60,63 %
Déplacements, missions	25 288 €	Bordeaux Métropole	50 500 €	32,07 %
Gratification de stages	22 680 €	Ville de Bordeaux	4 000 €	2,54 %
Prestations de service	5 000 €	Ariane Group	2 500 €	1,59 %
Fournitures et petit équipement	2 000 €	Office Français de la Biodiversité	2 000 €	1,27 %
Documentation	1 500 €	Université Bordeaux Montaigne	1 500 €	0,95 %
		CNRS	1 500 €	0,95 %
Total dépenses	157 468 €	Total recettes	157 468 €	100%

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous forme d'un cofinancement d'un montant de 50 500 €, réparti ainsi :

- 35% à la signature de la convention, soit 17 675 € ;
- 35 % à mi-parcours, soit 17 675 € ;
- et le solde (30%) à la fin du programme, soit 15 150 €.

Ces montants ne sont pas assujettis à la TVA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L5217-2,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- cette problématique de la grande faune sauvage en milieu périurbain est grandissante,
- la prise en compte et la gestion de cette thématique relève notamment de la sécurité des biens et des personnes,

- une stratégie globale et concertée, sur la gestion opérationnelle de la faune susceptible d'occasionner des dégâts, est une attente forte des territoires,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le lancement des réflexions transversales visant à aboutir à la mise en place d'une stratégie métropolitaine sur la gestion opérationnelle de la faune susceptible d'occasionner des dégâts.

Article 2 : d'approuver la participation financière de Bordeaux Métropole au projet de recherche du CNRS tel que décrit dans le rapport.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de recherche et développement partagés relative au financement du programme de recherche du CNRS pour le post-doctorat « L'irruption du sauvage en ville : quand le sanglier et la faune des forêts brouillent les frontières ».

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à approuver la participation financière de Bordeaux Métropole au programme de recherche du CNRS pour la somme de 50 500 €.

Article 5 : La dépense correspondant au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 17 675 € sera imputée sur le budget principal en section de fonctionnement, chapitre 11, article 617, fonction 78.

Article 6 : Sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, les dépenses correspondant au titre des exercices 2023 et 2024 seront imputées sur le budget principal en section de fonctionnement, chapitre 11, article 617, fonction 78.

Article 7 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022	